



*Sologne des Rivières*

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA SOLOGNE DES RIVIERES**

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 23 JUIN 2016**  
-----

Le vingt-trois juin mille seize, à 18H00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières s'est réuni, en session ordinaire, à l'accueil de loisirs, rue du Presbytère, à Pierrefitte sur Sauldre (41300), après convocation légale sous la présidence de Monsieur Olivier PAVY, Président.

**Etaient présents :**

Nombre de membres  
en exercice : 27

Nombre de membres  
présents : 21

VOTE : 26

Pour : 26

Abstention : 0

Contre : 0

**Adopté à l'unanimité**

**LA FERTE IMBAULT :**

Madame Isabelle GASELIN et Monsieur Pascal COLART, délégués titulaires,

**MARCILLY-EN-GAULT :**

Madame Agnès THIBAUT déléguée titulaire,

**ORÇAY :**

Madame Michèle MOREAU, déléguée titulaire,

**PIERREFITTE-SUR-SAULDRE :**

Monsieur Jacques LAURE et Michel CHAUVIN, délégués titulaires,

**SALBRIS :**

Monsieur Olivier PAVY, Monsieur René POUJADE, Madame Françoise

RANCIEN, Monsieur Jean-Yves THEMIOT, Madame Stéphanie DARDEAU,

Madame Christiane LALLOIS, Monsieur Jean-Pierre ALBERTINI, Monsieur

Stéphane DOUADY, délégués titulaires,

**SELLES-SAINT-DENIS :**

Monsieur Pierre MAURICE, Monsieur Max BURON et Madame Corinne

PENICAUD délégués titulaires,

**SOUESMES :**

Monsieur Jean-Michel DEZELU et Madame Maryse SENE, délégués titulaires,

**THEILLAY :**

Monsieur Gérard CHOPIN, Monsieur Claude LELAIT, délégués titulaires

**Absents excusés et Pouvoirs :**

Madame Marie-Laure CHOLLET – Pouvoir à Madame Françoise RANCIEN

Madame Emmanuelle ROEKENS – Pouvoir à Madame Christiane LALLOIS

Monsieur Jean CHICAULT – Pouvoir à Monsieur Jean-Yves THEMIOT

Monsieur Philippe DEBRE – Pouvoir à Monsieur René POUJADE

Madame Mauricette ROQUE – Pouvoir à Monsieur Gérard CHOPIN

Madame Marie-Lise CARATY – Sans pouvoir

**Secrétaire de séance :**

Monsieur Gérard CHOPIN

**OBJET :** -----

**MOTION DE SOUTIEN À LA CANDIDATURE DE LA VILLE DE PARIS À L'ORGANISATION  
DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES D'ÉTÉ DE 2024**



Vu l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la communauté de communes Sologne des Rivières est attachée ;

Considérant que la ville de Paris est candidate à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 ;

Considérant, qu'au delà de la Ville de Paris, cette candidature concerne l'ensemble du pays ;

Considérant que l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 aura nécessairement des retombées positives sur la pratique sportive et les politiques conduites par l'intercommunalité en ce domaine ;

Considérant que la communauté de communes Sologne des Rivières souhaite participer à la mobilisation autour de ce projet.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

### DECIDE

**DE SOUTENIR** la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an sus-indiqués,

Et ont signé au registre les membres présents,

Pour copie certifiée conforme.

